Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION WORKINHEALTH FOUNDATION

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège social : 187, rue du Chevaleret
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

bakertilly

FONDS DE DOTATION WORKINHEALTH FOUNDATION
Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège social : 187, rue du Chevaleret
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A Mesdames et Messieurs les Administrateurs du **FONDS DE DOTATION WORKINHEALTH FOUNDATION**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de Dotation WORKINHEALTH FOUNDATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport activité du trésorier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 26 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

brice ROGIR

Certified by yousign

Brice ROGIR

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 880		2 880	2 880
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**2 880**		**2 880**	**2 880**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				10 000
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	9 185		9 185	5 448
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	**9 185**		**9 185**	**15 448**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**12 065**		**12 065**	**18 328**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)		
	Fonds propres consomptibles	9 438	16 438
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**9 438**	**16 438**
	Total des fonds propres	**9 438**	**16 438**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 627	1 890
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**2 627**	**1 890**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**12 065**	**18 328**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
(1) Dont à moins d'un an	2 627	1 890
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	25 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	7 000	20 062
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**7 000**	**20 062**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	7 000	10 062
	Aides financières		10 000
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	**7 000**	**20 062**
RESULTAT D'EXPLOITATION			

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION		
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT avant impôts		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**7 000** **7 000**	**20 062** **20 062**
	EXCEDENT ou DEFICIT		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe au Bilan

Annexes

PREAMBULE

Le Fonds a pour objet, dans une finalité d'intérêt général à caractère scientifique, social et éducatif, de définir et promouvoir des solutions innovantes, inclusives et durables dans le secteur de la Santé pour identifier, valoriser et accompagner les talents humains dans ce secteur.

Pour accomplir son objet d'intérêt général, le Fonds pourra **mettre en œuvre les actions suivantes** :
- Organiser une plateforme ou tout autre espace collaboratif rassemblant des acteurs privés et publics qui s'engagent à cocréer et à partager des innovations et des solutions durables et inclusives dans le secteur de la Santé ;
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle vers les métiers des sciences du vivant et de la santé à l'appui d'outils technologiques ;
- Organiser ou soutenir toute action facilitant la reconversion des professionnels de santé ayant perdu leur emploi ;
- Accompagner et former de jeunes talents, à travers les écoles et universités, ou des professionnels en reconversion en Europe, aux métiers du secteur de la santé ;
- Promouvoir, organiser ou soutenir tout débat, rencontre et conférence dans le domaine de la santé ;
- Soutenir la recherche en étroite coopération avec des acteurs majeurs de la santé, publics ou privés à but non lucratif, établis en France, dans l'Espace européen ou hors les frontières européennes en adéquation avec le programme cadre d'Horizon Europe, et du Partnership Agreement;
- Promouvoir et diffuser auprès d'un large public les résultats et les avancées de la recherche entrant dans l'objet du Fonds ;
- Accorder des aides ou des prix à des équipes de recherche ou à des établissements de recherche ;
- Engager ou soutenir, notamment aux côtés d'EIT Health, toute action ou toute opération de sensibilisation et de communication en lien avec les métiers des sciences du vivant et de la santé auprès d'un large public et selon toutes modalités : réalisation ou participation à des études ou groupes de réflexion, publications, animation d'un site ou d'une page Internet, mobilisation des réseaux sociaux, organisation ou soutien d'évènements (conférences, séminaires, forums) et de projets culturels (expositions, ...) ;
-Gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable,
- Mettre en œuvre une démarche philanthropique par tous moyens auprès de tous partenaires pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans son objet ;
- Exercer, à titre accessoire, des activités lucratives de vente de produits (goodies, ouvrages, films, etc.) ou de prestations (activité de licensing, labellisation, formation, conseil, etc.) contribuant au financement des projets d'intérêt général du Fonds ;
- Accomplir tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à son objet ou susceptible d'en faciliter, directement ou indirectement, la réalisation ;
Plus généralement, mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois. (01 janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12.065 €. Le résultat net comptable est nul.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au Bilan

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES PRINCIPES, REGLES ET METHODES PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable, modifié par le règlement ANC n°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothéses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les régles et méthodes comptables sont identiques à l'exercice précédent.

1.2 Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est pratiquée losque la valeur d'inventaire est inferieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Annexe au Bilan

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

1. NOTES SUR LE LE BILAN PASSIF

1.1 Fonds propres

les fonds propres sont constitués des dotations consomptibles pour 9.438 € au 31/12/2024.

2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

2.1 Détail des Produits

Les produits sont constitués :

- De QP de dotations virées au compte de résultat pour 7.000 €

Annexe au Bilan

Etat separé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	10.000 €
TOTAL	10.000 €

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 880					2 880
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 880**					**2 880**
	TOTAL	**2 880**					**2 880**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	legs ou donations				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 627	2 627		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 627**	**2 627**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	16 438		(7 000)		9 438
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**16 438**		**(7 000)**		**9 438**